

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22/09/2025

Début de séance à 20h04

Présents : Frédéric LAFOUGÈRE, Maryline VERNE, Evelyne THOMAS, Sébastien ALLIER, Magali SABOT, Louis COSTA, Hervé GROSBELLET, Bernard BISSUEL,
Arrivée d'Isabelle MOLLON à 20h15.
Arrivée de Jean-Claude TISSOT à 20h29.

Pouvoirs : Estelle DUFOUR à Magali SABOT, Nathalie CRIONNET à Hervé GROSBELLET.

Absents : Estelle DUFOUR, Nathalie CRIONNET, Cédric LEGAT, David CARRICONDO.

Secrétaire de séance : Sébastien ALLIER.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 07/07/2025

Le compte-rendu de la séance du 07/07/2025 est adopté à l'unanimité des présents.

2. MISE EN PLACE D'UN PRÊT A MOYEN TERME

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux relatifs à la création d'un parking vers l'école. L'opportunité de réaliser plus rapidement que prévu est une réussite pour les usagers. Pour autant, cet aménagement nous contraint d'un point de vue budgétaire.

Afin de ne pas déséquilibrer le budget communal, il propose aux élus de contracter un prêt de 50 000.00 € sur une durée de 15 ans pour financer cet investissement.

Après en avoir délibéré, les élus décident de retenir la Caisse d'épargne pour réaliser ce prêt ; taux de 3.75 %, paiement trimestriel, frais de dossier d'un montant de 50.00 €.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

3. DELIBERATION MODIFICATIVE N. 02 – B. COMMUNAL

Des transferts de comptes à comptes sont effectués sur le budget communal ; ces transferts sont sans incidence sur le budget concerné.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

4. AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'elle doit se prononcer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la collectivité à des tiers.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les règles d'amortissement suivantes :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 15 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations.

Les subventions d'équipement versées inférieures à 1 000 € feront l'objet d'un amortissement sur un an, comptabilisé l'année suivante la mise en service du bien financé par la subvention versée.

La règle du prorata temporis s'applique de droit. La règle suivante sera appliquée : amortissement à partir du premier jour de la mise en service de l'immobilisation financée, sur la base de 360 jours.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents

5. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC FOREZ-EST ET TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la CC Forez-Est devait prendre la compétence « Assainissement collectif » à la CC Forez-Est à compter du 01/01/2026.

La question de ce transfert a évolué le 12/04/2025 avec la promulgation de la loi visant à assouplir la gestion de cette compétence en mettant fin à l'obligation de transfert aux communautés de communes et la rendant facultative.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le transfert de cette compétence « assainissement collectif » à la CC Forez-Est au 01/01/2026 et propose de le valider.

Il propose également d'approuver la modification des statuts de la CC Forez-Est pour y intégrer, au titre des compétences facultatives, la compétence « assainissement collectif ».

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

6. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC FOREZ-EST ET TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU POTABLE »

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la CC Forez-Est devait prendre la compétence « eau potable » à la CC Forez-Est à compter du 01/01/2026.

La question de ce transfert a évolué le 12/04/2025 avec la promulgation de la loi visant à assouplir la gestion de cette compétence en mettant fin à l'obligation de transfert aux communautés de communes et la rendant facultative.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le transfert de cette compétence « eau potable » à la CC Forez-Est au 01/01/2026 et propose de le valider.

Il propose également d'approuver la modification des statuts de la CC Forez-Est pour y intégrer, au titre des compétences facultatives, la compétence « eau potable ».

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

7. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LA CC FOREZ-EST POUR LE VOYAGE AU SENANT PREVU LE 28 OCTOBRE 2025

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la CC FOREZ-EST organise le 28 octobre prochain un déplacement au Sénat pour l'ensemble des élus des conseils municipaux des enfants (CME) du territoire. A ce titre, ils ont besoin des accompagnateurs adultes des CME afin d'encadrer les enfants.

La CC FOREZ-EST prend en charge l'ensemble des frais de transport pour cette journée mais demande une participation de 50 € par adulte accompagnant (3 pour notre commune).

Monsieur le Maire propose aux élus de valider cette participation financière.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à la majorité des présents (pour : 11 voix, contre : 0 voix, abstention : 1 voix).

8. ADHESION AU SERVICE « PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE PRÉVOYANCE » DU CDG 42

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante l'obligation de financement des garanties de protection sociale des agents communaux et que la collectivité a souscrit un contrat couvrant le risque prévoyance pour l'ensemble de ses agents avec adhésion facultative.

Il indique que le contrat en cours avec la MNT se termine le 31/12/2025.

Il propose aux élus d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance conclue entre le CDG 42 et le groupement Relyens SPS / Intériale avec effet au 1^{er} janvier 2026 et de verser une participation financière de 7.00 € bruts par agent et par mois aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit à ce contrat.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

9. ADHESION AU SERVICE « PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE SANTÉ » DU CDG 42

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante l'obligation de financement des garanties de

protection sociale des agents communaux et que la collectivité a souscrit un contrat couvrant le risque « santé » pour l'ensemble de ses agents.

Il indique que le contrat en cours avec la MNFCT se termine le 31/12/2025.

Il propose aux élus d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le CDG42 et la MNT, d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé » ainsi que d'instituer une participation financière à hauteur de 15.00 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Santé », à compter du 01/01/2026

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

9. DÉPÔT D'ARCHIVES COMMUNALES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA LOIRE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de déposer des archives communales aux archives départementales de la Loire. En effet, cela permettra d'assurer dans de meilleures conditions la pérennité et l'intégrité des archives communales. Il précise que ces archives restent la propriété de la commune.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

10. MODIFICATION DU MONTANT DE CHARGES LOCATIVES AU 01/10/2025

Monsieur le Maire propose aux élus de modifier le montant des charges locatives pour Le Pré Gourmet et Mme Claire DUBOEUF, locataires. En effet, au vu des consommations annuelles des charges d'eau froide, eau chaude et chauffage, et afin de limiter les régularisations de charges, il convient de réajuster le montant de ces charges comme suit :

- Le Pré Gourmet : 120 €/mois au lieu de 200 €/mois,
- Mme Claire DUBOEUF : 150 €/mois au lieu de 100 €/mois.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

11. QUESTIONS DIVERSES

Evelyne THOMAS indique que les élus du CME ont participé à une sortie organisée par la CC Forez-Est afin de découvrir le centre de tri de Firminy et le centre d'enfouissement de Roche la Molière. Ce fut une journée enrichissante et qui a permis aux enfants, et aux adultes, de faire le point sur le tri des déchets.

Ils ont également participé à la déambulation du samedi de la fête patronale dans le cadre de l'Odyssée des Songes.

La prochaine rencontre est prévue le samedi 27/09/2025 à la Ferme de l'Oasis où Julie ADAM fera une présentation sur les hôtels à insectes. Ils participeront également à la journée de visite du Sénat le 28/10/2025 avec la CC Forez-Est.

La réunion annuelle avec les présidents des associations félines est fixée au 06/10/2025.

Magali SABOT donne les dates des marchés exceptionnels : 23/09 marché d'automne, 14/10 marché d'Halloween, 16/12 marché de Noël (pour ces 2 dernières dates, la garderie sera délocalisée dans le bâtiment La Ruche).

Elle précise également les dates retenues par la commission communale des solidarités pour les fêtes de fin d'année : 03/12 goûter à la MAPA Chantepierre, 10/12 repas avec les aînés à la salle du temps libre.

Hervé GROSBELLET se fait porte-parole de Nathalie CRIONNET. Le mobilier de la bibliothèque a été changé grâce à un don de la bibliothèque de Veauche. L'intérieur de la bascule, abritant Le livre qui trotte, a été repeint, l'extérieur a également été refait.

Il demande si le nouveau parking de l'école est utilisé. Il lui est répondu que les parents l'utilisent et apprécient ce nouvel équipement.

Bernard BISSUEL donne les coûts des différents aménagements réalisés :

- Place de la Bascule : 138 817.62 € HT (coût global hors subventions),
- Parking de l'école : 49 203 € HT (coût global hors subventions).

Il précise que le tracteur syndicat de Villerest interviendra en novembre pour le débroussaillage de certains

chemins et que la commune prendra en charge 5h00 sur les 7h00 programmées.

Les Pas Pressés assureront le débroussaillage de certains chemins et réaliseront des escaliers sur le chemin situé vers La Revoute car ce dernier est devenu très glissant.

Il rappelle l'Assemblée Générale des Pas Pressés le 27/09/2025 ; les élus sont invités à ce temps fort de l'association.

Sébastien ALLIER a rendez-vous avec les TP DUREL le 24/09/2025 pour des aménagements complémentaires sur le parking école.

Maryline VERNE fait un point sur la rentrée scolaire 2025/2026 qui s'est bien passée avec un effectif moins important que l'année dernière en raison d'un grand nombre d'enfants partis en 6^{ème} et de déménagements imprévus de familles.

Elle a participé le 17 septembre dernier à une réunion organisée par la CC Forez-Est concernant la Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI). Un point a été fait sur l'actualité du LHI en présence de différents acteurs : CCFE, élus, ARS, ADIL, CAF et Département. Il s'agit d'un nouveau service mis en place par la CCFE afin de répondre aux interrogations des locataires, propriétaires en matière d'habitat. Une plateforme permet le signalement d'habitats posant problème et les intervenants sont là pour aider locataires et propriétaires à trouver des solutions. La commune avait été convoquée pour un dossier sur le territoire ; dossier qui a été clôturé en raison du départ du logement en question.

Elle précise que la société « Vinted go » a demandé de pouvoir installer sur la commune des casiers pour le dépôt et le retrait de colis. Il leur a été proposé le terrain de foot.

Frédéric LAFOUGERE rappelle aux élus que les conjoints Magnon ont accepté la proposition de la commune pour l'achat d'une bande de terrain afin de réaliser un chemin entre le lotissement et la salle du temps libre. Mercredi 24/09, avec Sébastien Allier et Bernard Bissuel, ils planteront des piquets afin de matérialiser ce cheminement. Il sera ensuite procédé au bornage et à l'achat du terrain.

Il indique que la CC Forez-Est a publié le rapport annuel du SPANC et qu'il est à la disposition des élus.

Il fait un point sur le dossier de l'antenne Bouygues de Félines ; rappel la commune a retiré l'arrêté d'autorisation d'implantation suite au recours gracieux de riverains. Le retrait a été motivé en raison de la dégradation du panorama et de l'absence de certaines vues (photomontages) dans la demande de DP permettant de visualiser l'implantation de cette structure.

Un arrêté de circulation sera pris à l'occasion de la fête des classes afin d'assurer la sécurité de tous.

La prochaine séance publique du conseil municipal est fixée au lundi 03/11/2025 à 19h45 en mairie.

La séance est levée à 22h25.

**Le secrétaire de séance,
Sébastien ALLIER**



**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

